



Montreuil, le 02 Juin 2008

Monsieur François NOGUE
Directeur RH SNCF
34 rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS Cedex 14

Monsieur le Directeur,

L'ensemble des fédérations syndicales vous a déposé, le 23 avril dernier, une demande de concertation immédiate concernant la réorganisation de Fret SNCF.

Les réunions des 23 avril et 13 mai, qui se sont tenues dans le cadre de la procédure de concertation entre la direction et les fédérations, n'ont amené aucune réponse positive aux revendications formulées par ces dernières.

Ainsi la direction, puriste dans ses choix stratégiques d'une organisation du Fret guidée par de seuls critères financiers, supprime les trafics jugés non rentables et les emplois s'y afférant. Elle contracte de manière irréversible l'outil de production et met en danger l'avenir de cette activité. Une telle stratégie est contraire aux objectifs affichés lors du « Grenelle de l'Environnement » et aux intérêts de la population.

La réorganisation engagée trace la route d'une filialisation à court terme de Fret SNCF et pose la question de l'avenir de l'entreprise SNCF elle-même.

L'inquiétude et le mécontentement des cheminots, qui se sont mobilisés à différentes reprises contre une telle perspective, sont confortés par les éléments supplémentaires donnés par la direction, lors des réunions des 23 avril et 13 mai.

Ainsi la direction confirme :

- Pour la Traction, l'éclatement de la filière et des ET, la dédicace d'agents, l'incertitude sur l'avenir des UP, le pesage des CRML, la spécialisation des roulements ;
- Pour l'Exploitation, l'intégration des agents dans des établissements multirégionaux dédiés au Fret, la remise en cause de la réglementation du travail, du dictionnaire des filières et la réduction d'emplois.

Cette réorganisation pousse la stratégie de branches pour modeler une nouvelle SNCF en différentes entités autonomes et indépendantes, isolant économiquement et socialement les cheminots les uns des autres. Elle sonnerait le glas de l'entreprise SNCF intégrée et préparerait une attaque d'envergure contre le statut et les conditions sociales de tous les cheminots.

Fret SNCF est le laboratoire de cette stratégie.

Enfin, lors de la Table Ronde Nationale du Fret du 23 Mai 2008, le Président de la SNCF a annoncé une négociation ultime le jeudi 29 Mai 2008. C'est dans ce cadre qu'en date du 26 mai, les fédérations vous ont fait parvenir un courrier unitaire posant les bases sur lesquelles nous souhaitons négocier. Le Président de la SNCF vient de décider unilatéralement de supprimer cette négociation par l'envoi d'un courrier qui ne fait que réaffirmer la politique de la direction sur la création de la « Famille Fret ». Sur la partie réglementation du travail, vous maintenez votre objectif de casser le RH0077, mais devant le refus des organisations syndicales vous voulez gagner du temps.

Le courrier du Président qui précise : « *A défaut de pouvoir conclure des maintenant, une évolution de nos règles d'utilisation des temps de travail, la direction du Fret continuera d'essayer d'établir les conditions permettant de construire l'opérateur ferroviaire efficace et rentable que la collectivité nationale attend* », est éloquent.

Votre intention est bien de créer coûte que coûte la « famille Fret » pour en faire une activité Fret totalement indépendante et autonome. Une fois les cheminots de cette « famille » isolés des autres cheminots et donc fragilisés, vous vous attaquerez à leurs conditions de travail (RH0077).

Cela représente une véritable provocation envers les cheminots et leurs organisations syndicales. Vous portez donc la responsabilité d'une situation hautement conflictuelle.

Notre fédération CGT des Cheminots s'oppose à la stratégie de casse du Fret et du recul social. Elle exige de la direction que s'ouvrent de véritables négociations sur :

- L'organisation de la production Fret s'appuyant sur le caractère intégré des établissements Traction et Exploitation avec l'unicité des métiers et le respect du dictionnaire des filières ;
- Le nombre d'emplois nécessaires au développement de l'activité Fret ;
- L'amélioration des conditions de travail (RH0077).

Conformément à l'article L2512-2 du code du travail, la fédération CGT des Cheminots vous dépose un préavis national de grève reconductible à partir du 09 juin 2008 à 20H00. Ce préavis concerne l'ensemble des cheminots du domaine Traction et de l'Exploitation ainsi que ceux appelés éventuellement à les remplacer.

La fédération CGT des Cheminots est disponible pour engager à tout moment de véritables négociations sur les revendications concernant ce préavis.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.



Didier LE RESTE
Secrétaire Général